CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique [illegible] dans la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront cotés au même prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à un prix raisonnable.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les côtes.

POUR BATON ROUGE et les Ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur COMMERCE, capitaine G. Mahé, ayant des emménagemens commodes pour les passagers. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à J. MATERRE, rue Saint Louis, no. 10.

N. B. Aucun fret pour la côte ne sera reçu à moins que le montant n'en soit payé en ville, et celui qui sera débarqué de nuit le sera aux risques du chargeur.
16 nov

Paquet Régulier entre la Nouvelle Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.
Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15.
2 sept

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.
N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 aout

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.
N. B Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. sept

Pour les ports des E.-Unis.

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot WM. HENRY, capitaine Morrell est maintenant en déchargement et recevra du fret en peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en déchargement, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov 51, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand, Premier Paquebot. Le beau Navire ELLA HAND, Capt. Mathew, est maintenant en chargement à la côte, il peut prendre 250 boucauts de plus, en s'adressant immédiatement à HOSKINS & WILCOCKS,
19 nov Rue du Camp no 51.

POUR BOSTON.—Le A I brick fin voilier Carabasset, Capt. Lewis, ayant 3/4 de sa cargaison d'engagée, sera expédié sans délai pour le port ci-dessus. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à BAILY & ABBOTT,
3nov Rue Bienville, No 14.

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL —(passage seulement) Le A I, navire fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Coriolanus, capitaine Sampson, ayant tout son chargement engagé sera expédié sans délai. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE.
22 nov Rue St. Charles No. 16.

POUR LE LIVERPOOL.—Le navire fin voilier Europe, capitaine Dummond: a besoin 150 balles pour compléter son chargement; pour fret desquelles ou pour passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
21 nov. No. 14 rue Bienville.

POUR LE HAVRE—La barque française LOUISIANA, capitaine Thore, ayant tout son chargement engagé, partira pour le susdit port, du 25 au 30 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 nov F. SEIGNOURET & Co.

POUR LE HAVRE—Le A I, navire CALEDONIA, peut prendre environ 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15nov rue Bienville, No. 14.

POUR LE HAVRE—(Passage seulement—Le navire A I, fin voilier et tirant peu d'eau, NEW-ENGLAND, capitaine Wanton, ayant son chargement entier engagé. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire A I, HAMILTON, capitaine Bailey, peut recevoir trois passagers, ayant des emménagements commodes, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A I, fin voilier navire MAJESTIC, capitaine Purrington, peut prendre deux passagers, son chargement entier étant engagé. Pour les conditions, s'adresser à
8 nov BAILEY & ABBOTT.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le A.I. navire fin voilier HAVRE, capitaine McKown, ayant sa cargaison engagé, peut prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
8 nov 14, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le A I navire Empire, Cap. B. Y. Welet manque 300 balles pour compléter son chargement. Pour frèt ou passage, s'adresser à
7 nov BAILEY & ABBOTT.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, CHILDS, capitaine Babbidge, pourra prendre 2 passagers Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
17 nov 14, rue Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, MARGARET FORBES, capitaine King, ayant la majeure partie de son chargement engagé, [illegible] prendre deux passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
17 nov 14, rue Bienville.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—La goëlette fine marcheuse, Mexicano, capitaine Martin, doublée et chevillée en cuivre, du port de 300 barils entre ponts, s'adresser à EASTMAN & FRERES,
15 nov 28, Vieille Levée.

A FRETER.
La polacre autrichienne Vasco, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. [illegible], prendra un fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGUE,
oct 25 [illegible] St. Louis.

A Vendre—La goëlette Helen, de 95 tonneaux, ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement réparée à neuf, a deux ancres en fer, et une voilure neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à BARROD & QUARLES,
8 nov 84, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, fin voilier, [illegible] JOHN, capitaine Geo. W. Robinson, [illegible]. Pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
17 nov [illegible]

POUR LIVERPOOL—Le navire A I, NEW-ORLEANS, capitaine Agry, a besoin de [illegible] balles coton pour compléter son chargement, [illegible] s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
15 nov [illegible] Bienville.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le A I, navire fin voilier [illegible], capitaine Gay, ayant tout son chargement engagé, peut prendre trois passagers. Pour les conditions, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
9 nov rue Bienville, No 14.

Pour les ports du Mexique.

POUR [illegible]—TEXAS—[illegible] sans délai. Pour fret ou passage [illegible] à bord [illegible] JAMES REED & CO
10 nov Rue Royale, no 35.

POUR MATAMOROS.—La belle goëlette américaine MEXICANO, capt. Martin, partira pour le port ci-dessus le 24 de ce mois. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 nov EASTMAN & BROTHERS

POUR MATANZAS—Le brick bon marcheur OTRANTO, capitaine Lander, ayant son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, pour le port ci-dessus, ou la Havane, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 nov R. GRONING & Co

POUR TAMPICO.—La belle goëlette WATER WITCH, capitaine Dupeyre, prendra du fret pour le port ci dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
19 nov CUCULLU, LAPEYRE & CO.

POUR QUINTANA & BRAZORIA—La goëlette paquebot FLORA, capitaine Applet on ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour fret, ou passage, s'adresser à bord. en face de la place, ou à J. REED & Co.
5 nov rue Royale, no 35.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot OTRANTO, capit. Landm, sera expédié sans délai pour le port ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
5 nov R. GRONING & Co.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick Kentucky, capitaine Paine.
Golt. Tantivy, capitaine J. Pritchard.
Brick ——— ———

Les batiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés.
Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD,
16 nov 22, rue Poydras.

☞Le brick Otranto, commencera à décharger aujourd'hui, vis à vis le no. 98. Les consignataires *sont invités à venir recevoir leurs marchandises.*
18 nov R. GRONING & Co.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—est par les présentes donné aux capitaines ou commandants de bateaux à vapeur, qui portent du coton dans ce port, qu'à l'avenir quand un bateau aura été signalé par les inspecteurs, pour avoir été surchargé, ou pour avoir eu le coton arrimé à une proximité dangereuse des feux des fourneaux ou des chaudières, ou à bord duquel il aurait été commis quelqu'autres actes tendant sans nécessité à augmenter les risques ordinaires sur le bateau ou la cargaison, le capitaine du dit bâteau ne sera plus admis à être assuré par les compagnies d'assurances ci dessous et il sera donné avis aux consignataires qu'il ne sera pris à l'avenir aucun risque soit sur la cargaison ou sur le bateau qui serait commandé ou sous le controle des dits capitaines et les polices déjà donées, ne seront pas considérés comme couvrant de tels risques.
Cette détermination sera maintenue quelques soient les prétextes ou excuses alléguées.
J. K. West, président de la Compagnie d'assurance de l'Etat.
A. Dupuy, président du Merchants insurance Company.
Charles Harrod, président du Mississippi Marine et fire insurance company
Thomas Barrett, président de Atlantic Marine & fire insurance Company.
L. Matthews, président Western marine et fire insurance Company.
L. H. Turner, président Louisiana insurance Company.
Chs. Briggs, président Eagle insurance company.
W. G. Hewes, président Commercial insurance Company.
R O. Pritchar, président Ocean insurance Company.
12 nov—15

$100 DE RECOMPENSE.
Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.
SECTION 39 DE LA CHARTE.
IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.
Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les étuis, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.
20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.
Sect. 11 de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.
IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, edifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute cour de Juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.
Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincues d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie
GEORGE MERRICK.
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 Nov. 1836.
ON a besoin d'un coureur à cette banque. On recevra les demandes pour la place jusqu'à samedi prochain 26 courant. RICHARD RELF,
21 nov Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle. Orléans, 16 Novembre 1836.
LA Direction nommera un commis au change, le jeudi, 24 du courant.
17 nov J. B. PERRAULT, caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.
Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Currell, John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin—

MANOEUVRES—Quinze ou vingt bons Manoeuvres, peuvent obtenir de l'emploi permanent et profitable, dans le service de la Compagnie de navigation d'Orléans.
S'adresser au gardien au Bayou St. Jean et au Bureau de la compagnie au Bassin Carondelet.
27 oct J. H. HOLLAND, Président.

ON DEMANDE cent manoeuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
5 oct— PETER MURPHY.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue du Canal, No. 3.
Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, L. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres, No. 60.
CHECKS [illegible] sur
New York, [illegible] | Augusta, Ga.
[illegible] | Savannah do.
[illegible] N. C. | Macon, do.
Charleston, S. C. | Mobile.
Billets de banque du Mississippi, de l'Alabama, et de leur cours, [illegible] en or et en argent, [illegible] achetés—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET HARDES FAITS.
Rue de la Vieille Levée, No. 50
Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public [illegible] qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci-dessus [illegible], tant en gros qu'en détail. Ils espèrent que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce [illegible] leur mériteront [illegible] du public en général.
[illegible] E. PRADOS & J. P ARNAUD

[illegible] à la librairie de Lefevre, encoignure Royale et Ste. Anne:
Livres de commerce,
[illegible] et cartons de bureau,
Papier foolscap, à lettres et à dessin, de toutes qualités.
[illegible] fournitures de bureau,
Almanachs pour 1837, en gros et en détail,
Articles de fantaisie,
Graines de jardinage. 2 nov—6 .5pa

WHISKEY—300 barils whiskey [illegible] en barques d'un chaland, à vendre par
23 nov G. DORSEY.

Nouveautés.

[illegible] FRERES, préviennent les Dames et le public en général, qu'ils ouvriront lundi, 7 de ce mois, leurs articles de goût et nouveautés en tous genres, qu'ils reçoivent de Paris par le Marengo et le Coriolanus
No. 123, rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse. 5 nov

L'AGENT du [illegible], M. Gosberguer, est de retour de son voyage d'Europe avec un assortiment complet de linge fin, consistant en habits, [illegible], surtouts, manteaux, pantalons, gilets de [illegible], stocks, cravates, gants, stocks en soie, bretelles à poignard, bretelles élastiques, chapeaux de soie, équipemens militaires, tels qu'épaulettes, dragonnes en or, épaulettes de laine rouges, dragonnes de laine rouges, plumets, sabres, épées, équipements complets de Chasseurs, et une variété d'autres articles.
LOUIS A BARBARIN,
7 nov—e Rue de Chartres, N 103.

J. BUSE, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 73, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.
N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.
Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 12 sept—

A. M. LAFERRIERE LAVERGNE, commissionnaire des articles de Paris rue des Petites Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens s'adresser à MM. V. Roumage et E Hérbault, ou à M. J. Le Carpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an, 1pa

THEODORE MOREAU, coiffeur de Paris, élève de Nardin, coiffeur breveté, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'arriver par le Marengo, avec un assortiment choisi de coiffures des dernières modes, de parfumerie, fleurs artificielles, &c.
Son magasin est rue St. Pierre, No. 71, entre Royale et Bourbon. 12 nov—

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours-pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.
Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—e

AVISO AL PUBLICO.
D. ISIDORE QUADRAS—participe al público y a sus amigos, que hoy por la mañana, 17 de noviembre, se va abrir su casa, à donde se encontrara de dia como de noche, Chocolate, Té, Café con leche, leche &c. Espera por sus atenciones merecer los favores de un público generoso. La casa està a la esquina de las calles de Chartres y de San Pedro, en frente de la Plaza de Armas. 17 de nov—6

AVIS.—La Compagnie des Gardes d'Orléans a besoin de trois ou quatre Tambours—nègres ou mulâtres. S'adresser au capitaine, ou au sergent-major. 2 nov—15

ON a besoin d'une femme blanche, accoutumée à garder des enfans, et sachant passablement coudre. S'adresser au No. 182, rue du Canal. 14 nov

ON DEMANDE un Français, s'entendant à vendre dans un magasin.
ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19, rue de Chartres.

A LOUER ensemble ou séparément plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin.
E. LEFEBVRE & FRERE,
24 nov Encoignure des rues de Chartres et Contl.

A LOUER, *par les soussignés, un magasin* situé rue Royale No. 11, pouvant servir de comptoir et magasin, vis à vis la Nouvelle Bourse. LATASTE & BRULATOUR,
22 nov 16, rue Toulouse.

A LOUER —Le magasin rue du Camp No 38, dernièrement occupé par les soussignés.
HOSKINS & WILCOCKS.
12 nov Rue du Camp No 51.

A LOUER—Le Magasin rue du Camp, No. 38, dernièrement occupé par les soussignés. HOSKINS & WILCOCKS,
[illegible] nov 51, rue du Camp.

MAGASIN A LOUER—A Louer, un beau Magasin à deux étages, nouvellement réparé, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon S'adresser à la Banque Consolidé. 3 nov—

A LOUER un joli bureau au 2d. étage d'un magasin rue du camp S'adresser au No 36, rue du Camp, au premier. 8 nov.

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain
HOSKINS & WILCOCKS.
21 oct—1m rue du Camp, No. 38.

A LOUER.
DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co—Possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER.
15 oct 50, rue du Canal

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charrettes
S'adresser à 21 sept ☞ISAAC T PRESTON

A LOUER.
UN Bureau au 1er rue du Camp No. 3; s'adresser à (2 nov—6) T FELLOWS

LETTRES de change sur Paris, à vendre par R. A. LEFEBVRE,
23 nov Rue Toulouse N. 10

Lettres de change sur l'Angleterre et New York, à vendre par KOHN [illegible] & Co.

TRAITES SUR NEW YORK à vendre par (23 nov) R. GRONING & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par
18 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co.

TRAITES sur Paris à vendre par J VATINEL [illegible]
17 nov [illegible]

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
17 nov Rue de Chartres, N. 19.

TRAITES sur Boston, à vendre par WM G HEWES & Co,
16 nov 34, rue Poydras.

TRAITES sur New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co,
15 nov 30, rue Bienville.

TRAITES sur la Mobile à 60 et 90 jours, à demande par ANDREWS & BROTHERS,
nov 8 19, rue de Chartres.

TRAITES sur Paris, à vendre par J. LEBLANC & Co,
7 nov rue Royale, No 113.

LETTRES DE CHANGE sur Paris et Bordeaux, à vendre par R. A. LEFEVRE,
15 nov—1m 10, rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur France, à vendre par 4 nov A ST GEORGES.

CHECKS sur la Mobile, par sommes convenables aux acquéreurs, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
14 nov 19. rue de Chartres.

DOUBLONS Mexicains, à vendre par J. ROBERT & Co,
11 nov rue Bienville, No. 47.

VINS DE GRAVE —52 tierçons vin de Grave, en débarquement du navire *Benjamin Morgan* et à vendre par (23 nov.) J. DEBROT.

TOILE de Russie à draps, en débarquement et à vendre par HARRISON BROWN & Co,
24 nov Rue Douane.

CAFÉ—334 sacs bon café vert de la Havane à vendre par HARRISON BROWN & Co.
24 nov Rue Douane.

FARINE, POIS ET BOEUF—316 barils farine 8 barils pois et deux barils boeuf en débarquement de la goëlette Prairie, et à vendre par
28 nov R. GRONING & Co

GOUDRON—400 barillets goudron en bon état reçus et à vendre par W. E. & R. MURPHY,
23 nov No. 132, au Bassin

GENIEVRE—10 pipes genièvre en débarquement du navire Benjamin Morgan et à vendre par SAM. THOMPSON & Co,
26 nov Rue du Camp, no. 50.

CISEAUX. — 250 cartes de ciseaux superfins, à vendre par LABADIE & JACQUELIN,
14 nov rue de la Levée, No. 50.

CHARBON—100 boucauts Charbon de Schillkill, en débarquement du navire North Star, et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS
[illegible] 51, rue du Camp.

DURANT son absence de cette ville, MM. Mosy & Gardial, rue Toulouse, seront mes agents.
2 sept— O. G. ALLHUBEN.

DEMANDE d'une Modiste.—Une personne bien versée dans la partie des modes et désireuse d'un emploi dans cette partie à la Mobile, trouvera les informations nécessaires à cet égard, en s'adressant.
1 nov M. DE LIZARDI & Co.

[illegible]OUX.—Une petite quantité en barils, demi barils et barillets, reçu par un chaland, et à vendre par G. DORSEY.
18 nov 24, Nouvelle-Levée.

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephen H. Marduch de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour [illegible] dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, [illegible] depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il [illegible] donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Son domicile est rue Royale no. 103.
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à [illegible]

CHARLES H. GRANT & CO.
No. 44, rue de Chartres,
TIENNENT constamment un assortiment [illegible] complet de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES [illegible] en acajou, érable, bois de fantaisie, [illegible], glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de [illegible]. 1 octobre

SANGSUES.
AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il vend en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique [illegible] P. DONNELLY,
rue Bourbon, No.5

CORDAGE—200 rouleaux de corde de lere qualité en magasin et à vendre par
JAMES REED & CO.
10 nov Rue Royale, no 35.

LOTERIE.

[illegible] PROCHAINE.
Aux lieu, à l'Arcade des Magasins, le tirage.
Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane,
Au profit de la Société des Ecoles de Onachita, [illegible] 21 mars 1836.
Classe No. 1, pour 1836.
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, samedi 3 décembre 1836.

75 numéros et 13 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire des 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hasard, d'après lesquels les prix suivans seront distribués conformément au programme imprimé, qui sera fourni avec les billets, savoir:

1 PRIX de	$12,000	1 PRIX de	$6000
1 "	3,000	1 "	2000
1 "	1,170	10 "	1000
20 "	500	25 "	500

Il y aura en outre 100 prix de 120 piastres; 126 de 80 piastres; 126 de 40 piastres; 126 de 20 piastres; 2780 de dix piastres et 28,630 de cinq; ibid.
☞Les billets sont seulement de cinq piastres, coupons en proportion; paquets de 25 billets 795 garantis devoir tirer 800, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 27, à l'Arcade de Banks, au No. 97, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
23 nov—6m A. K. MEAD Directeur.

EGARÉE.—Deux caisses de marchandises ayant ces marques H. S 296 et 294, l'on croit qu'elles ont été prises par mégarde et livrées de même. Ceux qui les auront reçues sont priés d'en donner connaissance au No. 16 rue Chartres ou à L. H. GALE,
22 nov Rue St Charles No. 16.

SUCRE superbe, 10 livres à la piastre, 2 cents par baril—Café, première qualité 7 livres à la piastre.—Mortiers de marbre.—Fayer pour cheminées en marbre rouge.—Carreaux en marbre d'Italie de 23, 14 et 19 pouces à vendre au magasin de
ANTOINE MICHOUD,
19 nov Encoignure Levée et Ursuline.

VIN—100 barils vin madère de Marseille, 30 quarts de barriques do, reçus et à vendre par
ROBERT H. WHITE,
22 nov 24, rue Gravier

La barque Hercules est en déchargement près du Rail Road; les consignataires sont invités à faire prendre leurs marchandises. 22 nov

COTON A DRAPS.—15 balles coton Brun de Jackson de 4|4; 30 balles coton d'Appleton, en débarquement et à vendre par
WM. G HEWES & Co.
22 nov No 34 rue Poydras.

BLANC DE BALEINE—50 caisses Blanc de baleine assortis, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co.
22 nov No. 34 rue Poydras.

CHARRETTES & DIABLES—en débarquement de la barque Hercules et à vendre par
JAMES REED & Co,
22 nov No 35 rue Royale.

CHARBON—20 boucauts en débarquement de la barque Hercule et à vendre par
JAMES REED & Co.
22 nov No. 35 rue Royale.

PORTER.—30 boucauts Porter de Philadelphie de qualité supérieure, en débarquement de la barque Hercule et à vendre par JAMES REED & Co.
22 nov No 35 rue Royale.

FARINE—200 barils farine, reçue par le bateau à vapeur Ganges, à vendre par
JOSEPH LANDIS,
22 nov Rue Poydras, No. 14.

BEURRE et graisse, 31 féquins beurre et 142 ditto graisse, reçus par le bateau à vapeur Hudson, à vendre par JOSEPH LANDIS,
22 nov Rue Poydras, No. 14

EAU-DE-VIE AMERICAINE—16 pipes, 20 demi pipes et 40 barils eau-de-vie américaine, en débarquement du navire Benj. Morgan, et à vendre par J DE BROT,
22 nov 40, Vieille Levée.

DETENU à la geôle de St. Jean Baptiste, le nègre nommé Robert, se disant appartenir à Mr J. Cocks, de la Nlle—Orléans; ce nègre paraît âgé de 40 ans. Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 21 nov 1836.
21 nov A. LUMINAIS, shérif

DETENU à la geôle de St. Jean Baptiste, la négresse nommée Lisbeth, disant appartenir à Mr. Wisse, du Baton Rouge. Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste 17 nov. 1836.
21 nov An. LUMINAIS.

20 piastres de Récompense.
Parti marron depuis le mois de mars dernier, l'esclave nommé ANTOINE, nègre congo, ou de la Jamaïque, âgé de 60 ans, [illegible] et d'environ 5 pieds de taille, parlant mauvais français et anglais et [illegible].
Il appartenait ci-devant à feu Daniel Clark, et depuis à feu Mr. J. R. Holliday. Il a été souvent vu dans le faubourg d'en haut; il a de petites et bonnes dents, paraît sournois quand on lui parle, a les traits du visage très noir et marqué de quelques petites cicatrices, [illegible] les bouts de ses doigts avaient été gelés sont de couleur brun foncé.
La récompense [illegible] au No. 20, rue St. Louis. 21 nov—2—

[illegible] AUX DAMES [illegible]
MADAME MARION.—marchande de modes de Paris, arrivée par le Mozart [illegible] plusieurs caisses de modes [illegible] a l'honneur de prévenir [illegible] l'ouverture de son magasin, lundi prochain, 14 novembre. Elle a fait choisir [illegible] la plus moderne, rue Royale No 54 entre la rue St. Louis et Douane.
On demande plusieurs demoiselles. 10 nov—10

DES Soumissions cachetées, pour la fourniture aux troupes des Etats Unis à la Nouvelle Orléans, des viandes de boucherie pendant douze mois, à dater du 1er. decembre 1836 jusqu'au 30 novembre 1837, seront reçues par le soussigné jusqu'au 1er. décembre 1836, à 2 heures, époque à laquelle elles seront décachetées.
La viande devra être de qualité bonne et saine, en quartiers, avec une égale portion de chaque, (les collets et jarrets ne seront pas reçus.)
Les jours de livraison et la quantité approximative de viande nécessaires, ainsi que les spécifications et conditions du contrat, pourront être connus, en s'adressant au soussigné, au No. 242 rue de la Vieille Levée, face au fleuve JOHN B. GRAYSON,
16 nov—6 1er, lieut. et asst. com. aux vivres.

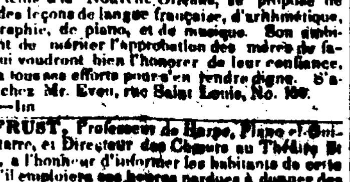

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex-Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque temps à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de familles qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 100.
1 nov—1m

M. PRUST, Professeur de Harpe, Piano et Guitarre, et Directeur des Choeurs au Théâtre St Charles, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il emploiera ses heures perdues à donner des leçons des instrumens ci-dessus. Pour ses conditions, s'adresser à Messieurs Johns & Co. rue Chartres, ou à Mr Casey, Magasin de Music, rue du Camp
2 nov—3m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flute, élève du conservatoire et primo flauto à San Carlo. Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

Nouveau Magasin de Comestibles.
Rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, vis à vis le magasin de Mrs. Payeux & Arquet.
A VENDRE par le soussigné, les articles suivants, de première qualité, provenant des navires de Bordeaux et du Havre, dernièrement arrivés, savoir: Saucissons de Lyon; sardines à l'huile de Colins; royans et lamproie; macaronnis vermicelles; vin rouge et blanc en caisses, de différentes qualités, vin de Champagne mousseux, première qualité; liqueurs superfines en [illegible], anisette de [illegible], eau de vie [illegible]; cornichons; huile d'olive, [illegible] d'Ente, par caisses de 10 livres; vin blanc en tierçons; vinaigre en tierçons; bouchons pour bouteilles et dame-jeannes, absinthe Suisse.
12 nov—

GRAISSE—100 barillets Graisse de première qualité.
En débarquement d'un chaland et à vendre par YORKE FRERES.
19 nov 65 rue du Camp

INDIENNES—[illegible] caisses Indiennes diverses.
En débarquement du navire Benj Morgan et à vendre par YORKE FRERES.
19 nov 65 rue du Camp.

CAROSSES, [illegible] Cabriolets—un bel assortiment [illegible] offrent à des prix raisonnables.
H. BEACH & CO.
14 nov Rue Royale No. 46 et 48.

CAFÉ et SUCRE—[illegible] sacs café et [illegible] caisses sucre blanc, en débarquement du brick Girafe, venant de la Havane, et à vendre par
SAM. THOMPSON & Co,
23 nov Rue du Camp, No. 53

EAU-DE-VIE—[illegible] eau de vie Rochelle, en débarquement du navire Benj Morgan, et à vendre par
SAM. THOMPSON & Co.
23 nov Rue du Camp, No. 53

25000 Oranges [illegible] à vendre par
28 nov [illegible]

PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS.

SUCCESSION DE LOUIS FOUCHER—Vente par le Régistre des Testaments.—Vendredi le vingt-cinquième jour de Novembre, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres. En vertu d'un jugement rendu le 21 Mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans le procès-verbal numéro neuf cent quatre-vingt quatorze (994) sous le titre de "succession de Louis Foucher—Marie Amelie Saulet contre les héritiers de L. Foucher" et aussi en vertu d'un Ordre de la dite Cour des Preuves, en date du 6 Octobre 1836; j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre feu Mr. Louis Foucher et la Dame Marie Amelie Saulet, sa veuve, les esclaves et biens fonds suivants, savoir:

ESCLAVES.

1. *Marie Louise*, négresse créole, âgée d'environ trente ans, bonne cuisinière, un peu blanchisseuse bon sujet, avec son enfant nommé *Denis*, âgé de 3 ans.
2o. *Charles*, nègre africain, âgé de trente-six ans, nègre de peine.
3o. [illegible], nègre créole, âgé de vingt-deux ans, charretier, un peu jardinier.
4o. [illegible], nègre créole, âgé de vingt-un ans, bon presque à tout.
5o. *Auguste* nègre créole de vingt sept ans, bon cocher et palfrenier, domestique de premier ordre.
6o. [illegible], nègre Américain, âgé de dix-sept ans, domestique de maison.
7o. *Joséphine* griffonne créole âgée de [illegible] ans, couturière, domestique de maison, et son enfant Camélie de sept mois.
8o. *Anne* mulâtresse Américaine âgée de quarante-une, bonne couturière.
9o. *Clémentine* négresse créole fille de Marie Louise, âgée de seize ans, domestique de maison.
10o. *Eliza* nègre Américain, âgé de vingt cinq ans, bon [illegible].
11o. *Zélie* négresse Africaine âgée de cinquante un ans, cuisinière.

BIENS FONDS.

1o. Les quatre cinquièmes (l'autre cinquième étant la propriété paraphernale de Mme. veuve Louis Foucher) d'un lot complet situé au faubourg Saulet désigné par le no. 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Nuns et Annonciation, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
2o. Un demi terrain rue Royale entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en briques au rez de chaussée et une cuisine à étage [illegible] les dites bâtisses en mauvais état.
3o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No. 1 de l'islet 19 situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.
4o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No. 10 de l'islet 13 au dit Faubourg faisant face à la rue des magasins.
5o. Les bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné sous le No. 2 de l'islet 20 au dit faubourg faisant face à la rue des magasins.
6o. Un terrain au faubourg Saulet, désigné par le No. 20 ayant quarante pieds de face à la rue de la Levée sur cent vingt pieds de profondeur borné du côté d'en haut par le terrain No. 19 et du côté d'en bas par une autre propriété appartenant en propre à Mme. veuve Foucher.
7o. Les Trois quarts d'un terrain au même Faubourg Saulet, ayant quatre vingt deux pieds et six pouces de face sur la rue Hunter côté nord entre les rues de la Levée et Tchoupitoulas, sur trente six pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mr. J. McDonogh et de l'autre côté par Mr. Harvey Newton et dans la profondeur par la propriété propre à Mme. veuve Foucher, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.
8o. Les bâtisses qui se trouvent sur une portion de terre au dit Faubourg Saulet, composée des lots Nos 1, 2, 3, et 4 de l'islet dix au dit Faubourg.
9o. Une portion de terre située au faubourg Robin alias Lacourse composée de deux terrains désignés sous les Nos. 3 et 4 de l'islet No 20: le terrain No 4 ayant soixante pieds de face à la rue des Pacaniers sur cent vingt pieds de profondeur, et le terrain No trois ayant une forme irrégulière ou triangulaire renfermé entre la rue Pacaniers, le terrain No. 4 ci-dessus décrit et la ligne du faubourg Saulet conformément au plan du dit faubourg Lacourse.
10o. Les bâtisses construites sur un terrain au faubourg Saulet désigné sous le No. 16 de l'islet 21, ayant quarante pieds de face à la rue Melicerte sur cent cinquante pieds de profondeur.
Conditions de la vente. Les esclaves payables moitié comptant et la balance dans un crédit d'un an; et les biens fonds moitié comptant, et la balance dans un crédit d'un, deux et trois ans, le tout pour billets endossés à satisfaction et divisés en autant de coupons que les vendeurs exigeront, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testaments.
N. B. Les Actes de vente seront passés devant L H. Féraud, Not. Pub aux frais des Acquéreurs.
21 oct

GENIEVRE et eau de vie.—10 pipes Genièvre de Hollande, 10 pipes eau de vie, en débarquement et à vendre par R. GRONING & CO. 24 nov

[illegible]—41 barrils, en débarquement du bateau à vapeur [illegible], et à vendre par
24 nov GALLWAY & BOUDOUSQUIE.

Huile de Baleine et sperma raffiné, de divers qualités en tierçons, barriques et barils, à vendre par L. D C WOOD,
24 nov No 22 rue Poydras.

200 CAISSES Bougie de Baleine, à vendre par L. D. C. WOOD,
24 nov No 22 rue Poydras.

CIRE JAUNE—Un petit lot de cire jaune, reçu et à vendre par
21 nov HOHN, DARON & Co.

CIGARES—250 milles cigares [illegible] à vendre par HARRISON BROWN & Co.
24 nov

66 Caisses Cerises, marque Garland Fabres, de Bordeaux, en débarquement du navire New Orleans [illegible] HENRY, LATAPIE & Co,
12 [illegible] 62, Vieille Levée.

GIN—[illegible] caisses gin [illegible] en débarquement du navire Benj Morgan et à vendre par J DE BROT,
22 nov 40, rue de la Vieille Levée.

Fortes Cotonnades—10 balles fortes Cotonnades en débarquement du navire Benj Morgan et à vendre par J DE BROT,
40, rue de la Vieille Levée.

INDIENNES DE GOUT—60 caisses Indiennes de goût, en débarquement du navire Benj Morgan et à vendre par
J DE BROT,
40, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—300 caisses Blanc de baleine de New Bedford à vendre par
L. H GALE
22 nov Rue St. Charles No. 16

FLANELLES & LINDSEYS—6 balles Lindseys rouges; 6 balles flanelles, en débarquement du navire B. Morgan et à vendre par
J DE BROT,
22 nov 40 Vieille Levée.

LE soussigné offre à vendre 300 caisses Clos Laffite,
1000 caisses St. Julien,
50 do Chateau Margaux,
200 do St. Estèphe.
200 barriques vin,
75 demi pièces eau de vie,
15 quarts de do qualité supérieure 1808,
6 do do de 1812,
10 do do 1830,
100 caisses liqueurs,
25 caisses fruits à l'eau de vie,
40 demi dame-jeannes vin blanc,
10 caisses salaisons,
Assortiment d'ardoisiers pour meubles, [illegible] d'écosse.
M. CAMEAUX,
16 nov ☞Rue Toulouse entre Chartres et Royale.

AVIS D'ELECTION.
LES électeurs du 1er. district de la 2me. Municipalité, et ceux du 2me. district de la 3me. Municipalité, sont prévenus que l'élection d'un membre au jury de police de la paroisse d'Orléans pour chacun des dits districts aura lieu le lundi 28 du courant savoir;
Dans le 1er. district de la 2me. Municipalité (la dernière élection n'ayant pas eu lieu) à la cour du juge T. N. Morgan sous l'inspection du juge Morgan et M. P. Heynes
Dans le 2me. district de la 3me. Municipalité en remplacement de M. B. Fleytas démissionnaire, chez M. J. J. Buse sous l'inspection de Messrs. Emanuel Roux et Nicolas Fortis.
Les votes conformément à la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi.
CHARLES MAURIAN.
17 nov Juge de Paroisse.

HYDRAULIQUE—Le public est informé qu'il peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

BISCUIT—[illegible] barils biscuit de pilote et [illegible] barrils biscuit [illegible] reçus et à vendre par
16 nov Jas. S. SLOAN, Rue Poydras No. 94.

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin oculiste et accoucheur.
Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Boswell.

CIGARES—[illegible] de Ugues; 4000 Trabucos, do; [illegible], qualités assorties; En débarquement du brick Girafe, de la Havane.
Aussi en magasin:
400,000 Cigares, diverses marques et qualités;
300 carottes Tabac à chiquer Parc;
[illegible] carottes Tabac Espagnol, Yuelta Abajo, à vendre par A. DELPIT,
12 nov 110, rue de Chartres.

A VENDRE—Un bon Cheval à voiture, et [illegible] voiture. S'adresser à PEERS & HALL,
23, Levée de devant.

GRAISSE—600 barillets Graisse, en magasin et à vendre par G. DORSEY.

WINE—300 cases claret wine, landing and for sale by (nov 15) R GRONING & CO.

INFIRMERIE FRANKLIN.
CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes qui y seront soignés avec tous les soins possibles.
Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être convenablement logées dans de vastes salles bien aérées et [illegible] suivant la saison.
Le docteur Lonsemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin consultant. 28 nov

CABRIOLETS—Un bel assortiment de Cabriolets, venant d'être reçus, à vendre par H. BEACH & Co,
14 nov 46 et 48, rue Royale.

PORC—150 barils Porc, en débarquement d'un chaland, et à vendre par J. LANDIS,
10 nov 14, rue Poydras.

WHISKEY—161 barils whiskey rectifié; 35 do de Monongahela, à vendre par
28 nov G. DORSEY.

[illegible] de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concerne... Salut: Qu'il soit connu qu'attendu que William Edward Thompson, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi S. Blossman, député régistre des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans et ex-officio député greffier de la cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par les présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du trente et un mars dernier, (1836,) rendu dans l'affaire de la succession de feu Thomas Leader Harman, au procès de "Thomas L. Harman et Francis S. Harman contre Nathaniel Cox tuteur de Charlotte G. Harman," institué dans le but d'effectuer un partage des biens leur appartenant en commun comme héritiers du défunt, la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la susdite succession de feu Thomas Leader Harman, fut le neuf mai mil huit cent trente six, pour compte de ladite succession, offerte en vente publique à l'encan, par Isaac L. McCoy, encanteur public en cette ville, et fut adjugée au susdit William Edward Thompson, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix et somme de onze mille sept cents piastres, ($11,700) payable un sixième comptant, et la balance à un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans, en billets assortis par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à final paiement, les premier et second billets seulement devant être endossés à satisfaction et sous l'expresse condition, que si aucun des billets qui devront être fournis pour les dits cinq termes de paiement, n'étaient pas ponctuellement payé à l'échéance, ils porteront un intérêt à dater du jour de la dite échéance, à raison de dix pour cent l'an jusqu'à ce qu'ils soient payés, sans cependant donner à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement.

Description de la Propriété
Un certain Lot de Terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges, coutumes et servitudes y attachés; le dit lot situé au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Julie, St. Charles et Girod, et désigné par le numéro vingt quatre sur un plan dressé par le sieur Louis Bringier, arpenteur général, en date du dix neuf février dernier (1836) et déposé pour recours en l'étude du sieur H B Cenas, notaire pub; lequel lot de terre mesure (au pied américain) vingt sept pieds de face à la dite rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes, s'étendant entre les lignes parallèles jusqu'à une allée ou rue projetée dans le fond (parcourant le dit îlet en entier) et faisant partie d'un certain morceau de terre, que ledit défunt, Thomas Leader Harman, avait acquis de Pierre Banchet St. Martin, et Louise Pain, veuve Ranson, par acte passé le vingt quatre janvier mil huit cent dix huit, par devant Marc Lafitte, lors notaire en cette ville.
Avis est donné à toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre, améliorations ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute autre irrégularité ou d'égalité dans l'estimation l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.
L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour des Preuves, ce dix-huitième jour du mois de novembre A. D. 1836.
S. BLOSSMAN.
21 nov Dép. Rég. des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE, *Paroisse de Jefferson.* Cour des Preuves. Succession de Jean Baptiste Drouet "Samedi le 26 Novembre prochain à midi conformément à un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson en date du 13 Octobre, 1836, je vendrai à l'encan à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les lots de terre et l'esclave ci-après décrits dépendant de la succession de Jean Baptiste Drouet, décédé, savoir.
1. Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, en cette paroisse, désigné par le No 5 sur un plan particulier fait par N. Rillieux, ingénieur civil, en date du 10 mai 1836, et qui sera exhibé à la susdite Arcade quelques jours avant la vente. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la de rue Jackson, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes—ensemble les bâtisses et autres dépendances.
2. Un autre lot de terre, touchant à celui précédemment décrit, désigné par le No 4 sur ledit plan, et mesurant 30 pied de face à ladite rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 159 pied 10 pouces et 3 lignes, borné d'un côté par le susdit lot No 5, et de l'autre par le No 3 dudit plan—ensemble les bâtisses et autres dépendances.
3. Un nègre nommé HONORE, âgé d'environ 25 ans.
Conditions.—Le prix d'adjudication payable à trois, six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. L'esclave ne sera livré, que lorsque les billets auront été fournis, mais il sera aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs. F DUGUE, Juge.
26 Octobre, 1836 2w

ANIMAUX EPAVES.
IL a été conduit au syndic soussigné les animaux ci-après, savoir:
1. Une vache chatine, queue courte et ayant une oreille [illegible] et une autre vache rouge ayant une étampe également indéchiffrable Si les dits animaux ne sont pas retirés d'ici au premier décembre, ils seront vendus le dit jour au lieu du dépôt, sur l'habitation de Mr Lacoste de Lahoire, à dix heures du matin.
21 nov—3 R. BEAUVAIS, Syndic.

IL a été conduit au syndic soussigné un petit boeuf rouge, marqué S H. Si le dit boeuf n'est pas retiré en payant les frais d'ici au 3 décembre, il sera vendu au lieu du dépôt, chez Mr P. A. Delachaise, le dit jour à dix heures du matin.
Paroisse de Jefferson, 21 nov. 1836.
22 nov—3 R. BEAUVAIS, Syndic.

IL a été conduit au syndic soussigné une jument bay ayant une tâche blanche sur le front. Si la dite jument n'est pas retirée en payant les frais d'ici au 2 décembre, elle sera vendue au lieu de dépôt chez Messieurs Amre à la Maitairie, le dit jour, à dix heures du matin.
[illegible] nov—2 R. BEAUVAIS, Syndic.

VOITURES, &c.—H. BEACH & Co. ont dernièrement reçu un nouvel envoi de voitures, consistant en: cabriolets, barouches, stanhopes, voitures, &c qui augmente considérablement leur assortiment, et offre aux acquéreurs une occasion de faire choix sur une grande variété rarement offerte en cette ville.
H. Beach & Co. ont l'intention de tenir un assortiment de toute espèce de voitures, et en quantité suffisante pour répondre à toutes les demandes, et afin de pouvoir les offrir à des termes plus accommodans qu'on ne pourrait les obtenir au nord.
Entrepot de Voitures de la Louisiane,
16nov rue Royale Nos 46 et 48.

CABRIOLETS.—H. BEACH & CO. ont reçu dernièrement une quantité de Cabriolets, pour Messieurs les habitants, et médecins de ville et campagne, au Dépôt de voitures pour la Louisiane, Rue Royale No 46 et 48. 14 nov

LES soussignés offrent en vente, à des conditions raisonnables:
Une pipe, 3 demi pipes vin de Sherry qualité supérieure; un quart de pipe vin de Madère vieux; 40 barils vieux whiskey de Monongahela; 21 balles coton blanche de la havane; 30 barils et caisses d'amandes écalées. J ROBERTS & Co,
24 nov 47. rue Bienville

ANISETTE.—400 paniers Anisette; 100 do. vin de Champagne [illegible]; 40 barrillets Beurre de Goshen; 300 caisses Morue, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
25 nov Vieille Levée, No. 56.

WAGGONS.—Quarante Waggons à deux chevaux, très commodes pour les planteurs et à vendre par LINCOLN MAYNARD,
23 nov Rue Poydras No. 36,

LES soussignés offrent à vendre en magasin les articles suivans d'importation directe,
5 pipes madère [illegible],
25 demi pipes do do.
25 quarts de pipes do do.
25 nov TASTET & A. DALAMARE,

BLANC DE BALEINE—300 caisses en débarquement du navire Benjamin Morgan, et à vendre par SAM. THOMPSON & Co,
23 nov Rue du Camp, No. 50

CHECKS AU PAIR Sur la Mobile, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
23nov rue de Chartres No. 19

FARINE—15 barils farine superfine, 100 do fine, en débarquement du bateau à vapeur Hudson, à vendre par G. DORSEY,
23 nov 44, Nlle Levée.

BOEUFS—100 barrils de Boeufs prime en débarquement et à vendre par
WM. G. HEWES & Co.
23 nov No 34 rue Poydras.

HARENGS—400 barils Harengs de Potomac, à vendre par SOMERS & ALEXANDER.

EN débarquement du brick *Wm. Henry* de Philadelphie.—*Poêles pour les planteurs, Fourneaux* portatifs en terre, Chaudières pour scier le bois, Centres de scie à bois Vitres 8 sur 10, Baquets par jeux, Chenets de cuisine en fer.
LABADIE & JACQUELIN
21 nov. No 50 rue de la Levée.

CHAUSSONS et Chapeaux pour nègres.—200 douzaines de chaussons de laine, et 20 douzaines chapeaux pour nègres, à vendre par
JOHN CROSBY,
21 nov No. 34 rue du Camp

OSNABURGS de Lowell—30 balles osnaburgs en débarquement du navire Margaret et Forbes, et à vendre par J. DE BROT,
17 nov No 40 vieille Levée.

BOEUF —25 demi barils Boeuf (mess) 10 barrils do do 25 boites do do pour l'usage des familles. En débarquement du bateau à vapeur Hudson et à vendre par YORKE FRERES,
24 nov 65 Rue du Camp

1 CAISSE—Bretelles, en gomme élastique à vendre par OSMIN SIGOURDAN,
24 nov. Rue Toulouse No. 23.

TRAITES SUR LA MOBILE, achetées par ANDREWS & BROTHERS,
21 nov 19, rue de Chartres.

NOIX—En débarquement et à vendre par JAMES REED & Co.
23nov No 35 rue Royale.

PIANO à vendre. S'adresser rue Bourbon, no. 118. 16 nov—3

EN débarquement de la barque Hercule, de Philadelphie.
Bouteilles, grilles pour charbon, pails, verres à vitres, [illegible], moulins, sangles et surfaits en coton et en laine, montants de bride, noires et jaunes fines et superfines martingales, fines et communes, courroies, d'étriers portes, manteaux, &c. LABADIE & JACQUELIN,
21 nov No. 50 rue de la Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi, 26 Novembre 1836, à midi, à l'Arcade de Banks, Cinq Terrains, situés dans le faubourg des Religieuses, dans l'îlet compris par les rues Felicité, St. Amand, Ste. Marie et Bellegarde, désignés par les nos. 6, 7, 10 et 11, dans l'îlet 8.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à un, deux ans, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant W. Christy, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain 26 du courant, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, il sera vendu, à midi, deux Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, d'après le plan exposé à la Bourse.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, chez L. T Caire, notaire public. 24 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu Samedi 26 Novembre 1836, à midi à l'Arcade de Banks, (si non vendus avant.)
Plusieurs lots de valeur, situés dans les faubourgs Delord et Saulet, comme suit.
Lot No. 1 mesurant 28 pieds, 3 pouces de face, sur 100 pieds de profondeur à la rue Constance, entre les rues Duplantier et Barthelemy.
Lots N. 4, 7, 8, et 9 mesurant 24 pieds de face, sur 46 pieds 6 pouces de profondeur à la rue Barthelemy entre les rues Annonciation et Constance.
Lots Nos. 6, 7et 8, mesurant chaque 21 pieds 3 pouces de face, sur 127 pieds, 10 pouces 4 lignes de profondeur à la rue Constance, entre les rues Melicerte et Barthelemy.
Conditions—¼ comptant, le balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Actes de vente pardevant Mr. Felix de Armas, Notaire, aux frais des acquéreurs.
N. B.—Pour plus ample information, s'adresser à Mr. M. Buckley, rue Gravier, No. 21, ou au Bureau de l'encanteur. 16nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi, 26 du courant, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, à midi précis,
Une très belle Propriété, située à Gentilly, et à 2 milles de cette ville, consistant en une très belle terre, mesurant un arpent de face au chemin de la Côte, sur une profondeur d'environ 11 arpents, 19 toises et 5 pieds de profondeur d'un côté, et 11 arpents, 19 toises et 2 pieds de l'autre, les améliorations consistent en une maison de maître, cuisine, cabannes à nègre, écurie, poulaillier, dépenses, puits, &c; la terre est parfaitement entourée à neuf et en pieux debout; la dite propriété attenant l'habitation de Mme Fortin, et le tout désigné par le no. 9, au plan déposé en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public
Conditions.—1/4 comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant H. Pédesclaux, notaire aux frais des acquéreurs. 18 nov.

PAR M. BARNETT Sr. et H. DOMINGON.
IL sera vendu le Jeudi 15 décembre 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, la superbe propriété connue sous nom de la Terre haute, s'étendant depuis la rue des Ursulines, la rue d'Orléans, le Canal Carondelet, la rue du Canal jusqu'à la rue de la Commune. Les améliorations immenses qui se font dans le faubourg Tréme et la beauté de cette terre, sont de sûrs garants de la prospérité que doit atteindre cette portion de la 2me. Municipalité.
Conditions: un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
Les actes de vente seront passés devant Octave de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 8 nov

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu samedi, 26 du courant, à midi, à l'arcade, 12 lots de terre situés à Greenville. Conditions au moment de la vente.—Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 nov.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété de grande Valeur!!!
SAMEDI 26 du courant à la Bourse, aux coins des rues Chartres et St Louis, à midi precis: il sera offert en vente, cette belle et magnifique propriété située sur le chemin du Bayou, entre les rues Marais, Villeré et Ursulines, la maison principale, bâtie en brique, ayant 4 appartemens de 16 pieds carrés, 2 cabinets de 10 pieds carrés, une galerie fermée servant de salle à manger, de 18 pieds sur 16, un vestibule de 9 pieds de large, sur 38 de long, séparant les 4 appartemens par le milieu, le tout venant d'être tapissé: dans le grenier, 4 beaux appartemens finis; sur les côtés des cabinets et au dessus de ces derniers appartemens, un autre grenier planchéyé servant de dépôt; 2 caves, l'une avec étagères; une chambre à bain, une galerie couverte de 80 pieds sur 46 de long, faisant face au parterre; une cuisine en briques et à étage de 40 pieds sur 16, ayant 2 appartemens dans le bas et 2 dans le haut, trois cabinets latrines en briques; écurie en bois de 24 pieds de long sur 12 de large; une autre bâtisse en bois servant de chambre à laver et poulailler; un pigeonnier, et autres bâtisses et améliorations, sur le devant de la maison, face au chemin du Bayou, un joli parterre avec allées briquetées; sur le derrière et face à la rue des Ursulines, un jardin potager avec une quantité d'arbres fruitiers et une superbe tonnelle: le tout mesurant sur le chemin de 63 pieds 11 pouces de face sur une profondeur de 251 pieds 10 pouces, fermant sur la ligne de la rue des Ursulines de 30 pieds, où il se trouve une porte de communication sur cette rue: le tout conformément au plan dressé par L. J. Pilié, le 18 décembre 1835, et exposé à la Bourse. Ensemble avec la propriété, seront vendues 90 Actions de la Banque de l'Union.
Il est constant que pour seulement bâtir une pareille propriété, aujourd'hui, que cela coûterait $60,000 au moins, les propriétés augmentant aussi considérablement dans cette partie de la ville: ☞On engage les acheteurs de visiter cette propriété avant la vente.
Conditions—$10,000 payables en Juillet prochain, 2,000, à la Banque de l'Union en Juin et Juillet prochain; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente, en l'étude de O. de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur. 25 nov

Aux Entrepreneurs de Chemins de fer.
DES propositions seront reçues jusqu'au 6 de Décembre prochain, pour le nivellement et la maçonnerie des premiers 10 milles du Chemin de Fer de Gainesville et Narkeeta. Un profil de la route ainsi que les plans et devis de l'ouvrage seront exhibés à Gainesville pendant les dix jours qui précèderont l'époque fixée, et toute espèce d'information sera donnée en s'adressant au soussigné ou à l'aide ingénieur. Dans tous les cas des recommandations seront exigées de telles personnes qui ne seront pas connues de la compagnie ou de l'ingénieur.
Pour l'information des personnes qui résident à une distance éloignée, on fait observer que le chemin commencera à la ville de Gainesville, sur la rivière du Tombeckbee et s'étendra 62 milles au Sud-Ouest jusqu'à Narkeeta, dans l'Etat du Mississippi. La rivière de Tombeckbee est navigable pour les bateaux à vapeur durant une grande partie de l'année et possède des communications directes avec la Nouvelle-Orléans: toute facilité sera donc offerte aux ouvriers de se procurer les objets dont ils auront besoin et de se transporter sur les lieux par le moyen des dites communications. Le pays sur lequel passera le chemin étant parfaitement salubre et la douceur du climat permettant de travailler dans la saison de l'hiver, le contrat ne peut donc être qu'avantageux et très désirable pour tous ceux qui ont besoin de s'employer pendant l'hiver. Pour un entrepreneur actif et laborieux, la construction de ce chemin offre une bonne affaire à faire.
Gainesville, Ala. 21 septembre 1836.
11 oct—3 1pa D. H. BINGHAM,

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que Mercredi 30 du courant, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais, en quatre lots séparés, du transport de cent mille yardes cubes de terre du fleuve, à prendre sur la batture du faubourg Ste. Marie, et à déposer dans deux îlets appartenant à la dite Municipalité, lesquels sont situés entre les rues Orléans, Ste. Marie, Claiborne et Derbigny.
21 nov D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de neuf piastres et demie par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront trente deux onces de pain pour un escalin pendant la semaine prochaine à partir de lundi, 21 courant. Les pains de 3 pour un escalin [illegible].
Nouvelle Orléans, 19 novembre 1836.
21 nov. D. PRIEUR, Maire,

EDWARD THOMPSON.—Entrepôt de Granit, rue Moreau, entre la rue Marigny et le rail road Potchartrain, Nouvelle Orléans.
Façades d'édifices, Chambranles, Tables à eau, Escaliers, Seuils et Linteaux de fenêtres, fournis et mis en place dans le plus bref délai à des prix raisonnables.
☞Il remplace le four de rez de chaussée des magasins, par du granite, sans risque pour l'édifice, et sans beaucoup d'incommodément pour ceux qui l'occupent.
28 nov—a

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se chargera, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti No. 26.
3 oct—6m, 1pa F. LAVILLE.

AVIS.—Messrs. L. J. Pilié, A. Lafargue, Polk Hash, P. Démouille, Joseph Altmert, acquéreurs de terrains situés à Félixburg, près de la Passe Chrétienne, sont prévenus que si dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis ils n'ont pas rempli les conditions de la vente, chez Wm. Boswell, not., ces terrains seront vendus à leur folle enchère par Mr. [illegible].
[illegible] nov L. PERRIOT.

J. D. L. POLHEMUS.
PEINTRE d'enseignes &c. No. 105 rue de Chartres, près la Bourse, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on pourrait lui confier, et espère que sa ponctualité son ouvrage supérieur, ainsi que ses conditions raisonnables lui mériteront l'encouragement du public.
N. B. Il pose les vitres et fait tout ce qui concerne la peinture à bord des bateaux à vapeurs avec promptitude et d'une manière supérieure; aussi étendard militaires 18 nov.

POUDRE à vendre en barillets par COIT & Co.
28 nov No. 20, rue de la Douane.

Café—11 sacs café vert de la Havane, à vendre par
24 nov R. GRONING & Co.

Egaré—Deux sacs de riz, débarqués de la goëlette [illegible] qui les auront reçu par mégard sont priés de faire savoir au No. 22, rue Poydras. 24 nov

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre: 300 sacs de café; 100 balles tabac de la Havane; 450 milliers cigarres; 5 barils Amandes à la reine. 13 nov